

# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091\_KNAUF-NEXTHERM-MUR-B2i-Rc120-SE\_2021-01-11

- 1 Code d'identification unique du produit type : **EPS-EN13163-T(2)-CS(10)150-MU30à70**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13163:2012+A2:2016**  
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performance(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles															
	Euroclasse	Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Indice de réaction aux bruits aériens directs	Raideur dynamique	Coefficient d'absorption acoustique	Raideur dynamique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
KNAUF NEXTherm Mur-B2i Rc120 SE	E	NPD	Conforme	NPD	de 0,75 (e=23mm) à 9,80 (e=300mm)	0,031	T(2)	30 à 70	CS(10)150	NPD	(3)	(4)	(4)	NPD		

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.  
 (2) Valeur tabulée selon EN13163:2012+A2:2016 Annexe F.  
 (3) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.  
 (4) Selon EN13163 : Les performances thermiques des produits EPS ne varient pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

..... **M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne** .....

À **Wolfgantzen**, le **11 janvier 2021**

